

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- Réclamation : contact@mupras.com
 Prise en charge : pec@mupras.com
 Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

N° W21-710314

119788

Maladie

Dentaire

Optique

Autres

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : 0944

Société :

R.A.M

Actif

Pensionné(e)

Autre :

Nom & Prénom :

HALIMONY ABDELMEjid

Date de naissance :

09.01.1930

Adresse :

Coop/ALICITRAF II n°21 Sidi Mououf.

Tél. :

0698 33 54 57

Total des frais engagés :

1.200,00

Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :

Docteur Abdellatif SAMI
Professeur de Neurochirurgie
14, rue des hôpitaux (face aux urgences
Hôpital Central Casablanca

Date de consultation :

09/01/2012

Nom et prénom du malade :

HALIMONY ABDELMEjid

Lien de parenté :

Lui-même

Conjoint

Enfant

Nature de la maladie :

Maladie chronique

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à :

Le : 21/01/2012

Signature de l'adhérent(e) : b0...000

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES				
Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
01/01/2023	2			INP : DS 2023
				Dr. Yousra El Mousa Spécialiste en Neurochirurgie Faculté des Sciences de la Santé Université Hassan II Casablanca
				Signature : Dr. Yousra El Mousa
				Date : 20/01/2023

EXECUTION DES ORDONNANCES

ANALYSES - RADIOGRAPHIES

AUXILIAIRES MEDICAUX

AUXILIAIRES MEDICAUX						Montant détaillé des Honoraires	
Cachet et signature du Particulier	Date des Soins	Nombre					
		A M	P C	I M	I V		

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

Important :

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaires, ainsi que le bilan de l'ODF.

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE REVIS

VISÉ ET SACHEZ DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXÉCUTION

Docteur Abdelillah SAMI

Professeur de Neurochirurgie
à la Faculté de Médecine de Casablanca
Spécialiste des Maladies du Cerveau
et de la Colonne Vertébrale
Diplômé de la Faculté de Médecine
de la Bretagne Occidentale - France



الدكتور عبد الإله السامي

أستاذ في جراحة الدماغ
والأعصاب و العمود الفقري

حاصل على شهادة جراحة الدماغ
والأعصاب ببريطانيا الغربية بفرنسا

9 Mai 2022

Casablanca, le

الدار البيضاء، في

Mr HALMONY Abdelmajid

Douleur du MIG

Troubles vasculaires

Lésion gangrénée du 2e doigt G

Echodoppler des Vx des MI et iliaques

*Radio Diagnostic
109, Résidence Sid Maktouf
Préfecture Ain Chichaoua Sid Maktouf
Tél: 05 22 32 17 65
Casablanca*

*Docteur Abdelillah SAMI
Professeur de Neurochirurgie
44, rue des hôpitaux (face aux urgences
Ibn Rochd Morizo) C France
Tél: 05 22 22 22 42*



الفحص بالأشعة سidi معروف
RADIODIAGNOSTIC SIDI MAAROUF

Casablanca, le 10/05/2022

FACTURE N° : 02033/2022

Nom & Prénom : HALMOUNY ABDELMAJID
Date d'examen : 10/05/2022

<i>Examens</i>	<i>Honoraires</i>
ECHODOPPLER DES MEMBRES INFÉRIEURS	1200 DH
NET A PAYER	1200 DH

Arrêtée la présente facture à la somme de :
MILLE DEUX CENTS DH



Dr. Nadia Moubachir

Spécialiste en Radiologie

Dr. Ikram Zaamoune

Spécialiste en Radiologie

Casablanca, Le 10/05/2022

PATIENT : HALMOUNY ABDELMAJID
MEDECIN TRAITANT : DR ABDELILAH SAMI

ECHODOPPLER DES MEMBRES INFÉRIEURS

RESULTAT :

Aorte de calibre normale avec infiltration athéromateuse de sa paroi, présentant un flux normal.

Météorisme abdominal gênant l'analyse des artères iliaques primitives.

Epaississement athéromateux avec quelques calcifications pariétales des artères iliaques externes, avec encodage couleur normale des deux cotés.

Epaississement intimal avec médiacalcose diffuse des artères fémorales, communes, superficielles avec un tracé normo modulé.

Epaississement intimal des deux artères poplitées avec un tracé démodulé

Epaississement athéromateux, avec médiacalcose des artères tibiales postérieures et antérieures, sans visualisation nette d'un signal doppler sur une grande partie de leurs trajets.

Signal doppler faible, amorti et démodulé au niveau distal ainsi qu'au niveau des artères pédieuses.

Kyste poplité droit à contenu échogène remanié mesurant 24x13mm.

CONCLUSION :

Artériopathie chronique oblitérante bilatérale, plus accentuée au niveau des deux jambes.

Un angioscanner des membres inférieurs est indiqué pour plus de précisions.

Confraternellement

Dr ZAAMOUNE IKRAM